

Sainte Marie, le 4 juillet 2011

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2011

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 24 juin 2011 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis – BISSOLI Michel - MARTIN Michel – BAINIER Georges– BIRRINGER Frédéric - BRESSON Béatrice - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève –VALLAT Stéphanie – VIENNET Christian –

Absentes excusées : BOYER Georges - GODAT Marie-Thérèse – PARIS-JULLIEN Catherine -

Madame Béatrice BRESSON a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 29 avril 2011 approuvé à l'unanimité

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Voirie Assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de SIGNAUX GIROD d'un montant de 2 018.20 € HT, soit 2 413.77 € TTC pour la mise en place de différents panneaux de signalisation sur le territoire de la commune.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Commission Permis de Construire

En cours :

DP :

BADIN Olivier – 4 Grande Rue – Modification intérieur et 2 velux -

Retour :

DP :

BAN Nicolas – 9 B grande Rue – Remplacement porte et fenêtres de toit - **ACCORDÉ le 30/04/2011**

BOSCHUNG Hervé – 25 rue de Lougres – Extension abri bois - **ACCORDÉ le 30/04/2011**

LUKAS Jean-Claude – 23 rue des Grands Moulins – Ravalement de façades - **ACCORD TACITE du 23/06/2011**

BOILLON Alain – 29 rue des Grands Moulins - Ravalement de façades - **ACCORD TACITE du 23/06/2011**

GORNISKI Eric – 26 rue des Moulins à Vent – Aménagement des combles avec fenêtre de toit – **ACCORDÉ le 31/05/2011**

CU :

Cabinet DELPLANQUE – Rue Derrière les Vergers – CU opérationnel **ACCORDÉ le 19/05/2011**

Cabinet DELPLANQUE – Rue Derrière les Vergers – CU opérationnel **ACCORDÉ le 22/06/2011**

Commission Affaire scolaire Périscolaire

Prévision des effectifs de la rentrée 2011/2012 : le Maire fait part au Conseil Municipal que 135 élèves sont inscrits dans le RPI pour la rentrée 2011/2012.

Aménagement des salles de classes : le Maire demande à la commission qu'une étude soit engagée dans la salle de classe de Mme Nathalie PETETIN pour optimiser l'espace.

Matériels : le Maire informe le Conseil Municipal qu'un radiateur dans le bureau du directeur est à mettre en place. Il fait part également qu'il est nécessaire de remplacer la chaudière actuelle de production d'eau chaude par un chauffe eau électrique dans un souci d'économie d'énergie. Plusieurs devis ont été demandés pour la réalisation de ces travaux. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de voir avec les employés communaux si l'installation peut leur être confiée, une décision sera alors prise lors du prochain Conseil Municipal.

Commission Vie Associative

Après l'exposé du responsable de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une subvention de :

- 500 € au Comité des Fêtes,
- 1000 € au Moto Club,
- 40 € à l'Association Prélude,
- 200 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,
- 400 € à l'Association Sportive Présentevillers Sainte-Marie.

ACHAT DE TERRAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition des parcelles Z 332 et Z 354. Ces parcelles permettent d'engager une première phase de développement de la zone AU1 et elles entrent également dans le projet d'aménagement de la zone U Equipement du P.L.U.

En effet, au vu de l'accroissement de la fréquentation du périscolaire, la construction du bâtiment regroupant cette activité est en projet. L'acquisition de ces parcelles permet d'organiser cette zone et de mettre en place un chemin piétonnier donnant accès à ces structures.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après négociations avec les propriétaires, quelques réserves ont été établies. L'achat de ces terrains sera effectif si le permis d'aménager est obtenu. Il faudra également que la haie de thuyas bordant la rue Derrière la Chapelle soit enlevée.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à 11 voix pour et 1 abstention, pour acheter les parcelles Z332 et Z 354, d'une superficie de 48.31 ares pour un montant global de 83 000 €. Il accepte également les réserves qui ont été négociées avec les propriétaires. Il autorise le Maire à réaliser les différentes démarches pour l'acquisition de ces terrains et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

SITE INTERNET

Le site internet de la commune développé par un groupe d'étudiants en Licence Pro Web design a été récupéré tardivement, il s'avère difficilement exploitable et impossible à maintenir par des personnes non spécialisées.

Après avis de plusieurs personnes de la profession, il est vivement conseillé de se faire assister par les services d'un prestataire pour assurer la maintenance technique et l'évolution des moyens. Il existe sur le marché des sociétés qui assurent ce type de prestation dans le domaine des sites internet des collectivités locales (communes EPCI conseil généraux ...). Deux ont été contactées pour reprendre notre site et en assurer la gestion technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (1 abstention / 11 pour) de confier à macommune.com notre site internet pour un montant de 150 € HT pour la prise en charge de notre site et 259 € HT par an de frais de gestion, soit un total de 489.16 € TTC pour la première année, et 309.76 € pour les années suivantes.

ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Général nous conseille de faire la demande subvention concernant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la salle des Associations sur les deux tranches, car aucune subvention ne sera envisagée sur la part conditionnelle seule.

La tranche ferme s'élève à 8 200 € HT soit 9 807.20 € TTC et la tranche conditionnelle pour la programmation des travaux et l'assistance pour le choix du maître d'œuvre s'élève à 6 085 € HT soit 7 277.66 € TTC, avec une subvention escomptée du Conseil Général de 75% sur la totalité du projet, plafonnée à 9 000 €.

Une demande de subvention sera également demandée à l'ADEME pour la part diagnostique énergétique, 70 % escomptée.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION

En novembre 2010, le Collège de Bart a fait une demande de subvention pour un voyage en Angleterre, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 42 € par élève. Une élève supplémentaire a participé à ce voyage. Le Conseil Municipal est d'accord pour verser une subvention supplémentaire de 42 €.

DIVERS

Banderole sur le Temple

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Melle Aurélie DERUPT, pasteur de la Vallée du Rupt, a fait une demande auprès de la Mairie pour installer sur le Temple une banderole du 11 au 18 septembre 2011 pour signaler une exposition intitulée « Ecoute, Dieu nous parle » qui se déroulera le 18 septembre 2011 au Temple. (10 pour / 2 abstentions)

Association de Défense de l'Oncologie Nord Franche Comté

Le Maire informe le Conseil Municipal que face à la détérioration importante du service rendu, à la désorganisation massive, programmée et persistante du Service d'Oncologie du CHMB, et à sa dépendance totale au CHU de Besançon, une association de défense de cette structure s'est créée.

Elle a pour buts :

- de défendre les droits des malades au travers du plan cancer mis en place au sein du CHMB,
- de préserver la qualité des soins de proximité qui y sont dispensés,
- de maintenir et de développer un centre d'oncologie autonome, performant en clinique, recherche et thérapeutique,
- de promouvoir la réintégration des médecins spécialistes en oncologie et leur sédentarisation au sein du CHMB,
- d'entreprendre toute action visant à la réintégration de Monsieur le Docteur MONNIER au sein du Service d'Oncologie Nord Franche Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter une motion pour le maintien d'un service de proximité et de qualité sur le Pays de Montbéliard.

FSL/FAAD

Chaque année le Conseil Général demande aux communes de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes Défavorisées. Ce plan a pour mission d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas financer ces actions.

Locaux ancienne poste

Le Maire informe le Conseil Municipal que les clés des locaux commerciaux de l'ancienne poste ont été restituées. Il leur fait part également qu'une demande de location de l'association Gardénia a été déposée pour un des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les loyers comme suit :

- 530 € pour le local de 61.83 m²
- 420 € pour celui de 43 m²

Il décide également de prendre contact avec l'association pour une visite des lieux.

Epannage des boues

Information de l'agence SEDE Environnement : livraison et épannage des boues de la PMA.

Plan canicule

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut cette année encore nommer un correspondant canicule. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal nomme Monsieur Michel BISSOLI comme coordinateur du Plan canicule.

Francas Montenois

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de participation de la commune pour une inscription au Francas de Montenois. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande du fait que la commune est engagée auprès de la commune de Présentevillers qui assure également des activités pour les vacances.

S.I.V.U. de l'eau

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal prévoit les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale existants. Il offre ainsi leur transformation ou leur fusion ou toutes autres solutions proposées par les Communes membres. Il est demandé aux différents Conseils Municipaux adhérents au SIVU de l'eau de la Vallée du Rupt d'émettre un avis avant le 22 juillet 2011 sur ce schéma.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, avec 11 pour, d'intégrer le SIVU de l'eau dans la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt et une voix pour maintenir le SIVU dans son état actuel.

Le Maire, Ph. RINGENBACH